

Siège nous apporte aujourd'hui une nouvelle des plus importantes. D'après cette dépêche, qui porte la date du 5, une perquisition a été faite la veille à Narsenheide par le juge d'instruction, en vertu d'un arrêt du tribunal de Stuttgart, chez M. le comte d'Arnim, ancien ambassadeur d'Allemagne à Paris. A la suite de cette perquisition, M. le comte d'Arnim a été arrêté.

On télégraphie de Berlin, 5 octobre : Hier soir, en vertu d'un mandat du parquet, une perquisition a été opérée au domicile de M. d'Arnim, à Berlin.

L'arrestation de M. d'Arnim et les perquisitions opérées chez lui sont motivées par le fait dont il est gravement soupçonné, d'avoir dissimulé et détourné des papiers qui lui avaient été confiés.

La Gazette de Spener annonce que le gouvernement allemand a l'intention d'envoyer prochainement en Espagne, au quartier général de l'armée républicaine, un officier qui transmettra au ministère des affaires étrangères de Berlin un rapport détaillé sur l'état des opérations militaires. On aurait désigné pour ce poste le lieutenant Stumm, qui a déjà fait la campagne de Khiva, dans le quartier général russe, au nom du ministère de la guerre de Prusse.

ITALIE. — La Gazette di Milano publie un manifeste de Garibaldi aux électeurs. Garibaldi les invite à accourir tous aux urnes, et à élire, en remplacement des députés actuels, tous les dévoués pour crimes politiques.

SUISSE. — On mande de Berne le 5 octobre, que le peuple du canton de Soleure a ratifié par 8,356 voix contre 5,898 la décision du grand conseil relative à la suppression du couvent de Mariastein et des chapitres de St-Urs et de St-Leodegard. Dans le Jura, 35 communes catholiques libérales viennent de se constituer.

EGYPTE. — D'après les derniers avis d'Alexandrie, par suite d'une crue extraordinaire du Nil, le canal Zagazig est rompu. L'administration redouble d'efforts, mais on craint une inondation.

CORÉE. — On lit dans les Missions Catholiques : Nous venons de recevoir de nouveaux détails sur la révolution politique en Corée vers le milieu du mois de novembre 1873.

« La tyrannie du régent » était également odieuse à la noblesse et au peuple, mais personne n'osait donner le signal de l'affranchissement. Il n'était pas homme à céder sans résistance; sous le moindre soupçon il faisait tomber les têtes.

Cependant, quelques nobles se concertèrent en grand secret, et les deux reines-mères entrèrent dans le complot; il s'agissait de gagner le jeune roi, de lui faire connaître la mauvaise administration de son père et de l'amener à prendre le gouvernement de l'Etat.

Deux nobles, Tchou-ikieuni et Hong-si-ugli, se dévouèrent. Ils firent un écrit où étaient exposées les souffrances du peuple, et indiquées les réformes à faire. Ils parvinrent, au péril de leur vie, à remettre cet écrit au jeune roi; mais ils ne reçurent point de réponse.

« On raconte que, pour s'assurer de l'exactitude des faits signalés dans le mémoire, le roi se déguisa en homme du peuple et parcourut incognito sa capitale. Partout il entendit blâmer la conduite du régent et murmurer contre l'administration publique.

De son côté la reine Tyotapi, vraie régente, celle qui a adopté le jeune prince, s'affligeait à ce point des maux causés par le régent, qu'elle refusait de prendre toute nourriture. Les filles du palais veulent en informer le roi. Mais comment faire? Deux d'entre elles, le voyant peu éloigné, se mettent à déplorer tout haut l'état de la reine. Le prince s'approche :

« — Que dites-vous? leur demanda-t-il. »

Faisant semblant d'être surprises, elles se prosternent et déclarent que la reine refuse toute nourriture.

« Le roi va la trouver. »

« Pour quel motif souffrez-vous? »

« — Peu importe le motif, répond la reine mère; je dois mourir. »

« — Mais enfin, pour quelle cause? »

« — Ne suis-je pas la mère de mon peuple? Une mère aime ses enfants. Or je vois que par la tyrannie du régent, mon peuple murmure, souffre et meurt. Comment pourrai-je vivre. »

« — Désormais, ce ne sera plus le régent mon père qui gouvernera; ce sera moi-même, que vous avez adopté pour fils et fait roi. Levez-vous et mangez. »

« Quoi qu'il en soit, d'ailleurs, de ces petites scènes de palais, le roi s'est assuré par lui-même de la vérité. Il fait venir son père, lui déclare qu'il prend en mains les rênes du gouvernement, et commence par lui défendre très formellement de sortir du palais. Il révoque la plupart des hauts fonctionnaires, envoie un grand ministre en exil, en destitue un autre, change presque tout les gouverneurs de province et bon nombre de mandarins subalternes. »

« Le roi a pris de nouveaux ministres. Voici les discours qu'il a prononcés dans son conseil, en réponse au placet qui lui avait été remis :

« Je suis devenu roi bien jeune. Le régent voyait (général) toutes les affaires de l'extérieur. A l'intérieur, du palais les reines-mères voyaient tout. Jusqu'ici, je suis resté sans rien faire. Maintenant je suis homme; mon père, qui avait gouverné pour moi, est vieux et fatigué; désormais je gouvernerai par moi-même. Vous, et tous les dignitaires, apportez-moi le concours de vos forces et de vos lumières. administrez avec sagesse et justice. J'ai dit. »

Les principaux changements qui ont eu lieu en Corée sont les suivants :

- 1° Diminution des impôts arbitraires.
- 2° Le régent envoyait dire à un riche : Donne-moi 10,000 ligatures. Le riche n'avait qu'à obéir, dût-il vendre ses terres et sa maison et se trouver réduit à la mendicité.
- 3° Diminution des impôts fonciers.
- 4° Le régent les avait considérablement augmentés.
- 5° Prohibition des sapèques chinoises.
- 6° Leur introduction avait été une cause de ruine pour une foule de gens. Cependant, comme il n'y en a pas d'autres, à la capitale, on en tolère provisoirement la circulation.
- 7° Rétablissement du culte en l'honneur des grands hommes défunts.
- 8° Egalité de la noblesse et du peuple pour arriver aux dignités.
- 9° Abolition ou diminution des impôts sur les objets et sur les animaux qui entrent à la capitale.

C'était un impôt établi par le régent.

- 7° Abolition de l'impôt payé par les soldats.
- 8° Droit de vie et de mort réservé au roi.
- 9° Promesse de se lever, plus tard, la prohibition dont sont frappés les objets européens.

Roubaix-Tourcoing ET LE NORD DE LA FRANCE

Voici le résultat des élections qui ont eu lieu dans les cantons de Cysoing et de Lannoy pour le Conseil d'arrondissement :

Cysoing.

Inscrits.	4824
Votants.	3249
MM. Felix Dehau.	1523 voix
Victor Dubreucq (élu).	1791

Lannoy.

Inscrits.	5290
Votants.	3249
M. Le Hardy du Marais (élu).	2893 voix

Voici, par communes, les résultats du canton d'Orchies :

Communes	Des Rotours.	Desmortiers.
Orchies,	422	363
Bouvry,	420	99
Landas,	487	118
Aix,	145	41
Saméon,	338	41
Nomain,	436	109

je ne pouvais plus fermer les yeux? Mais dès que cette question se fut clairement posée devant moi, j'éprouvai la plus violente répugnance à la résoudre.

La douce et bienveillante amitié de Gilbert m'avait seule aidée à supporter le naufrage de mon bonheur. Pouvais-je admettre qu'il fallut y renoncer? Qu'avait-il fait jusqu'à ce jour qui me donnât lieu de regretter ma confiance en lui. Un instant il est vrai, un seul instant, il venait de m'apparaître différemment de lui-même (et mon cœur battait malgré moi au souvenir de son regard, de l'accent de sa voix) mais n'avais-je pas attaché trop d'importance à des paroles, après tout, vagues et incohérentes? et ne fallait-il pas prendre le temps de réfléchir.

Telles furent les questions que j'opposai à la première par lesquelles je cherchai à imposer silence à la voix juste et vraie de ma conscience. J'y réussis assez pour ajourner la réponse que je me refusais à entendre et je remis, en tous cas, ma décision au lendemain.

Je me réveillai tard, car je m'étais endormie qu'un jour, et je n'avais pas encore quitté ma chambre, lorsqu'on me remit la lettre suivante. Elle était datée de ce même jour, à trois heures du matin :

« Madame,

« J'ai eu, il y a quelques heures, un instant de délire, pendant lequel j'ai parlé devant vous. Qu'ai-je dit? je l'ignore moi-même. Mais ce que je sais trop bien c'est que vous m'avez compris, et que maintenant pour faire

Auchy.	297	66
Couaches,	318	192
Faumont,	45	349
	2.917	1.378

Le Propagateur constate que le total des voix données dans le Nord aux conservateurs est de 54,138.

Celui des candidats républicains n'est que de 36,321.

Courage donc pour l'élection du 8 novembre à l'Assemblée nationale!

Le même journal dit :

« Dans les élections pour le Conseil d'arrondissement, les candidatures improvisées de MM. Dehau, Droulers, Debucyn, ont réuni un grand nombre de suffrages. C'est d'un bon exemple de ne pas renoncer à la lutte. Une première défaite dans ces conditions assure la victoire pour une autre élection. »

C'est définitivement du 1er au 25 octobre que doivent avoir lieu les différentes opérations relatives à l'établissement et à la publication des listes de classement des volontaires d'un an, ainsi que l'examen des demandes d'exemption des versements de la prestation de 1500 francs prescrite par l'art. 55 de la loi du 27 juillet 1872, la deuxième visite, le choix du corps et la souscription de l'engagement devant avoir lieu du 26 octobre au 4 novembre, de manière que la mise en route puisse s'effectuer dès le 5 novembre prochain.

Le Journal des Débats assure qu'en ce qui concerne les dégrèvements, le ministre de la guerre vient de décider que les départements qui comptent de 25 à 49 engagés auraient droit à l'exemption d'un quart de la prestation; ceux qui en comptent de 50 à 74 à l'exemption de la moitié de la prestation; de 75 à 99 à l'exemption des trois quarts; de 100 à 124 à une exemption totale; de 125 à 149 à une exemption et un quart, et ainsi de suite. Quant aux départements qui comptent moins de 25 engagés, quelque faible que soit le nombre de ces engagés, ils auront droit à l'exemption d'un quart de la prestation.

On lit dans le Courrier douaisien :

Le 19 septembre, l'un de nos concitoyens, M. Robert d'Esclabes, fils de M. le comte Léon d'Esclabes, a été ordonné sous-diacon par Mgr de Laval, dans la chapelle du grand séminaire de cette ville.

Ce jeune homme, appartenant à une ancienne et noble famille de notre pays, était sorti l'un des premiers de l'Ecole polytechnique, et avait été nommé ingénieur des mines, mais il a renoncé aux avantages d'un avenir brillant selon le monde, pour se consacrer à Dieu dans la Compagnie de Jésus.

On nous télégraphie de Madrid :

« Les représentants de la presse, de l'industrie et du commerce, sans distinction de parti politique, ont donné un grand banquet en l'honneur du journaliste Couto, blessé sur la frontière franco-belge, dans un duel avec un insurgé de Cuba.

Une députation a été nommée pour aller demander au gouvernement d'envoyer des renforts à Cuba.

M. Couto, répondant à un toast, a rappelé que sur 90,000 volontaires défendant l'Espagne à Cuba, 43,000 sont nés à Cuba. Les autres seulement viennent de la péninsule. »

On se souvient encore de Charles Courtens, le petit tambour, qui avait fait accroître à tout Roubaix qu'il avait été décoré pendant la guerre pour des actions d'éclat. Quand on découvrit la mystification, Courtens passa la fron-

tière et il demeura près d'un an en Belgique. Dernièrement, il rentra en France et se cacha à Tourcoing. Mais la police de cette ville avait son signalement et pouvait, un jour ou l'autre, le reconnaître et l'arrêter. Fatigué de vivre ainsi dans l'anxiété, Courtens a résolu d'en finir et il vient de se constituer prisonnier à Lille, où il va subir sa condamnation pour port illégal de la médaille militaire et de la Croix de la Légion-d'Honneur.

La rentrée des classes a lieu au Lycée de Lille le jeudi 8 octobre, à huit heures du soir pour les pensionnaires, et le vendredi, à huit heures du matin, pour les demi-pensionnaires et les externes.

Le négociant bruxellois dont nous avons annoncé le suicide à Lille, au Bois-de-Boulogne était, au dire de l'Etoile belge, sous le coup d'une poursuite pour attentat aux mœurs.

C'est pour se soustraire à cette poursuite qu'il avait quitté Bruxelles, il y a quelques jours.

On lit dans la Feuille d'Annonces de Maubeuge :

On se rappelle l'assassinat de la femme du cantonnier d'Eslesmes commis le 14 mai 1872 et les arrestations auxquelles ce crime a donné lieu. Un nommé Lecomte, arrêté et relâché à deux reprises différentes, est mort depuis de chagrin et de douleur de s'être vu accusé injustement. On avait aussi arrêté un nommé Albertier qui avait été également mis en liberté peu de temps après, faute de preuves suffisantes; mais il vient d'être emprisonné de nouveau. Voici ce qu'on raconte à ce sujet à Eslesmes :

« La victime aurait accusé Albertier d'aller traire les vaches d'autrui dans les prairies et d'obtenir ainsi une grande quantité de beurre avec une seule bête à cornes; Albertier aurait apprié l'accusation portée contre lui et aurait dit qu'il se vengerait. Arrêté une première fois, quelques jours après le crime, il avait été amené dans la maison du cantonnier, où se tenait un délit de boissons, pour simuler la position qu'il aurait eue le jour du crime, attendu qu'il aurait été aperçu par deux personnes de Boussois et presque reconnu par elles. Relâché néanmoins faute de preuves suffisantes, et Lecomte étant toujours détenu comme prétendument coupable, les soupçons continuèrent à se porter sur ce malheureux reconnu innocent plus tard et qui est mort de douleur comme nous venons de le dire.

« Mais le maréchal-des-logis de gendarmerie de Maubeuge, qui avait arrêté et interrogé Albertier trois jours après le crime, avait, parait-il, la conviction qu'il était le véritable coupable, à cause de son attitude singulière, de son maintien et de son air embarrassé. Le commandant de la gendarmerie de Maubeuge n'a donc jamais perdu cette affaire un seul instant de vue et s'en occupait toujours, lorsque dernièrement il apprit qu'un nommé Thiébaud devait avoir vu Albertier sortant de la maison le jour du crime. Interrogé à ce sujet, Thiébaud déclara qu'il avait vu un individu à quelques mètres du pignon de la maison, où le crime avait eu lieu et à l'heure où il avait été commis, affirmant de la manière la plus formelle que ce n'était pas Lecomte; le signalement donné par ce témoin se rapportait à celui d'Albertier, son arrestation a de nouveau été ordonnée et opérée.

Il est profondément regrettable que Thiébaud n'ait pas parlé plus tôt, l'infortuné Lecomte se serait peut-être pas mort et on comprendra à la fois les conséquences que peut avoir le silence d'une personne timorée.

Albertier, Alexis, est âgé de 42 ans et exerce la profession de journalier; il est actuellement détenu à la prison d'Avènes ou son procès s'instruit en attendant son renvoi devant la cour d'assises. On assure que les charges les plus accablantes pèsent sur

lui; d'autres témoignages seraient venus confirmer la déposition du témoin Thiébaud. L'enfant de la victime qui se trouvait à la maison au moment du crime, aurait aussi reconnu parfaitement Albertier.

Ainsi que nous l'avons dit plus haut, le mobile du crime serait la vengeance; les propos prêtés à la victime sur le compte du prévenu, auraient été tenus le dimanche qui a précédé l'assassinat.

On sait que les Lillois ont conservé le goût des luttes athlétiques. Les compatriotes de Charles Rousselle, l'hercule du Nord, ne peuvent s'empêcher d'admirer la force corporelle et de s'enthousiasmer très vite pour les exploits qu'elle produit.

Dimanche, donc, il y avait foule masculine très nombreuse au cirque Clotti, pour assister au résultat de la Provo-cation portée par le lutteur Stiernon, l'homme canon, l'hercule des quatre points cardinaux de France et de Navarre.

La curiosité était fortement éveillée par ce qu'on avait appris de la résolution d'un boucher de Lille, M. François Billet, bien connu pour sa force prodigieuse, de relever le défi de l'athlète étranger. On était dès lors certain que la lutte serait sérieuse et, par suite, très intéressante, très mouvementée.

Les deux adversaires avaient déposé chacun un enjeu de 500 fr. entre les mains de M. le commissaire de police présent à la séance. Un jury, composé de quatre bouchers lillois et de quatre personnes appartenant au cirque, devait être juge du champ-clos.

Après une lutte de près de vingt minutes, dans laquelle plus d'une côte a dû être froissée, M. Billet renversa son adversaire dans toutes les règles, et fut, à l'unanimité, proclamé vainqueur. Les 500 fr. lui furent immédiatement délivrés aux applaudissements de la foule.

La force de cet athlète est si grande, qu'à plusieurs reprises on entendit les membres de Stiernon, un très vigoureux gaillard pourtant, littéralement craquer sous la terrible pression des bras du houchard.

Allons, nous ne dégénérons pas trop, puisqu'il y a encore à Lille un hercule du Nord. (Mémorial)

Etat civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 3 OCTOBRE. — Marie Liégeois, rue de l'Hommelet. — Marie Sassoie, rue du Fontenoy. — Hubert Parent, à l'Époule. — Palmyre Dehaes, rue Vaucanson. — Auguste Debaeselaer, au Cul de Four. — Charles Snyter, rue des Longues-Haies. — Jules Lefebvre, rue du Fontenoy. — Pierre Marescaux, à la Potellerie. — César Derouler, rue de Soubise. — Marie Vanmullum, rue Archimède. — Henri Fourrez, rue Sainte-Elisabeth.

MARIAGES DU 3 OCTOBRE. — Joseph Monnier, 27 ans, mécanicien, et Philomène Wallaert, 49 ans, ménagère. — Gustave Mathon, 36 ans, menuisier, et Julie Cateau, 42 ans, cabaretière. — Léon Petit, 21 ans, employé de commerce, et Irma Allart, 23 ans, dévideuse. — Gustave Delehaie, 28 ans, représentant de commerce, et Stéphanie Hertogh, 20 ans, sans profession. — Albert Heyndrickx, 23 ans, fabricant, et Jeanne Bossut, 21 ans, sans profession.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 3 OCTOBRE. — Georges Vandekandelare, 1 mois, rue du Pie. — Auguste Surmont, 8 mois, au Fontenoy. — Meaux présenté sans vie, rue des Longues-Haies. — Joël Danstet, 20 ans, tisserand, rue de la Barbe d'Or. — Gustave Moret, 20 ans, mécanicien, rue Dalattre. — Juliette Deschamps, 32 ans, rue de la Redoute. — Marie Logé, 3 ans, Quai de Leers. — Angèle Lagouge, 5 ans, rue des Fossés.

des courses que vous faisiez ensemble. Enfin, madame, vous le savez, je ne vous vis qu'une seule fois chez elle, où je ne pus me soustraire au bonheur de me trouver près de vous.

« Vous étiez triste ce soir-là, malgré votre rire charmant et votre gaieté non moins dangereuse pour moi que vos larmes, je le reconnus, et j'en fus horriblement ému. Quant il fallut ensuite vous dire adieu, je ne pus m'y résoudre, et je vous dis à revoir. Toutefois, je laissai de longs mois s'écouler, j'attendis que le temps eût quelque peu effacé la vivacité de cette dernière impression, et je prétendis enfin ne passer que quelques jours à Naples, en me rendant en Egypte que lorsque je ne redouterais plus de vous rencontrer. Je partis en effet, et le jour de mon arrivée, quoique je déteste les bals, je ne pus éviter de paraître à celui que donnait l'ambassadeur de France, et là je vous revis!

« Vous le dirai-je? En vous apercevant dans l'éclat d'une beauté et d'une parure éblouissantes, et entouré d'admirateurs comme vous l'êtes à ce bal, j'eus un moment de soulagement. Je m'applaudis d'avoir bravé le danger de vous revoir. Il me sembla en ce moment que l'image restée en ma mémoire disparaissait, et que ce danger n'existait plus pour moi.

« Hélas! le lendemain vous n'étiez plus la même. Je vous retrouvais telle que je vous avais vue naguère et je n'eus pas toutefois le courage de partir sur l'heure.

de Gilbert se rembrunit et il reprit l'expression triste et sombre qu'il avait secouée un instant; mais protester ou refuser était impossible pour eux autant que pour moi, et avant de nous séparer à deux heures du matin, la soirée fut décidée et fixée au surlendemain.

Lorsque je me retrouvai seule, il me fut impossible, malgré l'heure avancée, de songer au repos. Ma chambre était à l'extrémité de la maison et donnait sur la terrasse latérale qui faisait face à celle du salon. J'ouvris ma fenêtre et je m'assis sur un siège placé en dehors.

Là, dans le grand silence de cette belle nuit, je cherchai à me calmer et à réfléchir. Le courage viril dont Stella venait de faire preuve produisait sur moi un effet salutaire, et son exemple réagissait un peu contre la mollesse fatale qui minait graduellement mes forces. J'aimais le courage, et mon âme, quelque affaiblie qu'elle fut, en ce moment répondait à ce noble et généreux élan.

Les yeux attachés sur la flamme qui couvrait en ce moment tout l'horizon de son éclat sinistre, je pensais que ce spectacle devait causer à Stella la sensation céleste qui suit l'accomplissement d'un acte héroïque, tandis que moi j'étais en frissonnant que je me rappelais la comparaison qu'il m'avait suggérée. Je cherchais à éviter d'approfondir ce qui y avait donné lieu. J'aurais voulu penser que mon imagination seule m'avait effrayée et inquiétée, que rien n'était changé, je n'y pus parvenir, et il me fallut enfin me demander ce que j'avais à faire et ce que me pressentait cette lumière nouvelle à laquelle

je ne pouvais plus fermer les yeux? Mais dès que cette question se fut clairement posée devant moi, j'éprouvai la plus violente répugnance à la résoudre.

La douce et bienveillante amitié de Gilbert m'avait seule aidée à supporter le naufrage de mon bonheur. Pouvais-je admettre qu'il fallut y renoncer? Qu'avait-il fait jusqu'à ce jour qui me donnât lieu de regretter ma confiance en lui. Un instant il est vrai, un seul instant, il venait de m'apparaître différemment de lui-même (et mon cœur battait malgré moi au souvenir de son regard, de l'accent de sa voix) mais n'avais-je pas attaché trop d'importance à des paroles, après tout, vagues et incohérentes? et ne fallait-il pas prendre le temps de réfléchir.

Telles furent les questions que j'opposai à la première par lesquelles je cherchai à imposer silence à la voix juste et vraie de ma conscience. J'y réussis assez pour ajourner la réponse que je me refusais à entendre et je remis, en tous cas, ma décision au lendemain.

Je me réveillai tard, car je m'étais endormie qu'un jour, et je n'avais pas encore quitté ma chambre, lorsqu'on me remit la lettre suivante. Elle était datée de ce même jour, à trois heures du matin :

« Madame,

« J'ai eu, il y a quelques heures, un instant de délire, pendant lequel j'ai parlé devant vous. Qu'ai-je dit? je l'ignore moi-même. Mais ce que je sais trop bien c'est que vous m'avez compris, et que maintenant pour faire